



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2023 06 10

OBJET :

**Délégation de service public pour la piscine communale :
approbation du rapport annuel 2022 du concessionnaire**

L'an deux mille vingt trois, le lundi vingt six juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, MM. Gérard De Zordo, Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mme Martine Abellan, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mmes Nadine Ezingard, Fabienne Irlès, M. Christophe Angéli et Mme Malika Vannucci.

Etaient excusés : Mme Kareen Woignier et M. Christophe Céragioli.

Le quorum est atteint

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la piscine municipale a été confiée en délégation de service public pour trois ans à compter du 15 mars 2019 à l'association Contes Sports Loisirs, avec prorogation d'une année supplémentaire en raison de l'épidémie de Covid 19.

Conformément aux dispositions des articles L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales et L 3131-5 du code de la commande publique il informe le conseil que le concessionnaire d'une délégation de service public doit adresser chaque année un rapport d'information à l'autorité concédante.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le rapport annuel 2022 du concessionnaire pour la gestion en délégation de service public de la piscine communale.

Ce rapport comprend six parties :

- 1/ La situation et la description des équipements
- 2/ La période d'ouverture et de mise à disposition des installations
- 3/ Les taux de fréquentation
- 4/ Les tarifs aux usagers
- 5/ Le personnel
- 6/ Les conditions financières

Cette présentation a été suivie d'un échange permettant aux membres du conseil d'exprimer leur point de vue sur la gestion de cette délégation de service public.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire
Après en avoir délibéré**

Approuve le rapport annuel d'information 2022 du concessionnaire pour la gestion en délégation de service public de la piscine communale et du débat qui a suivi. Ledit rapport est annexé à la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Pour : 27

Nombre de présents : 23

Contre : 0

Nombre de votants : 27

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230626-20230610-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2023

Publication : 27/06/2023

Le Maire, Francis TUJAGUE